

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 29

Séance du : 24 octobre 2023

Objet : Plan de lutte contre les déchets abandonnés – Convention CITEO

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19 octobre 2023

Date d'affichage : 27 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Anny GRANDGERARD – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

**ABSENT** : M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à M. Christophe TARY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020, le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur a été développé. En ce qui concerne les déchets dits abandonnés, l'Éco-organisme CITEO, en charge de la meilleure valorisation et du recyclage des déchets d'emballages s'est vu confié la mission de développer sur le territoire national des initiatives et de les soutenir financièrement.

La commune souhaite s'inscrire dans ce plan et ainsi mettre en valeur les actions qu'elle réalise déjà et d'autres qui pourraient être menées.

M. le Maire propose d'engager la commune de Frotey-lès-Vesoul dans la contractualisation avec CITEO pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la contractualisation avec CITEO pour une durée de trois ans et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture  
070-217002617-20231024-DE2023-29-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023